

Résolution générale du XXIXe congrès de l'Union Départementale Force Ouvrière d'Eure et Loir

*Adoptée à l'unanimité
Champhol, le vendredi 10 septembre 2021*

Le congrès se félicite que, dans un contexte de remise en cause des libertés démocratiques et de contraintes sanitaires fortes, le fait de pouvoir organiser et réunir un congrès de plus de 200 congressistes en Eure et Loir témoigne du développement de l'implantation, du renforcement, de la vitalité du syndicalisme FO dans notre département qui nous a conduit à la deuxième place en termes de représentativité.

Dans le contexte d'une offensive gouvernementale et patronale majeure contre les salariés à la faveur de la pandémie, le congrès apporte tout son soutien aux camarades victimes de la répression, de sanctions, voire de licenciements du seul fait de leur activité ou même de leur appartenance à Force Ouvrière.

Il décide que tout doit être mis en œuvre pour faire respecter les libertés syndicales et le droit de revendiquer librement en toute indépendance.

**Combattre la baisse du coût du travail et la paupérisation !
Augmenter massivement les salaires, retraites, pensions,
allocations chômage et minimas sociaux !**

Le congrès, avec la confédération, constate que l'érosion permanente des salaires et du pouvoir d'achat depuis près de 4 décennies aboutit à une paupérisation croissante des salariés et leurs familles au bénéfice d'un enrichissement sans précédent des actionnaires.

- Explosion du chômage et des destructions d'emplois dans tous les secteurs de l'économie, souvent de manière « invisible » par le « licenciement » de milliers de CDD et intérimaires dans toutes les branches.
- Baisse généralisée des revenus par le chômage partiel dont l'indemnisation n'a pas coûté un seul centime au patronat mais a privé des milliers de salariés de notre département de 14% de leur salaire pendant des mois.
- Développement considérable de la précarité et de la pauvreté, notamment permise par la double durée légale du travail (35h et 24H hebdo) par la loi Travail « Macron » dès 2017 instaurant de facto un « SMIC 104H » appliqué massivement à tous les salariés dits de « deuxième ligne », principalement des femmes, dans la grande distribution, le nettoyage, etc... mais aussi dans le service public lui-même (AESH...)
- Blocage du point d'indice dans la fonction publique aboutissant, conjointement à la dégradation considérable des conditions de travail liée à la suppression massive des effectifs, à un déficit de recrutement, à une désaffectation des jeunes diplômés qui touche tous les secteurs de la fonction publique, favorisant les restructurations permanentes, fermetures de sites, redéploiement au détriment du service rendu à la population.
- Multiplication des « accords performance collective » aboutissant à faire cogérer par les syndicats signataires des baisses brutales de salaires
- Augmentation du temps de travail non payé dans les collectivités territoriale par la mise en place des 1607h.

Contre cette offensive, le congrès constate que les grèves se sont développées dans le département dans tous les secteurs, notamment à l'hôpital et dans le secteur médico-social.

Le Congrès exige que l'ensemble des agents-salariés du secteur social et médico-social bénéficient de l'augmentation des 183 euros par mois découlant du Ségur de la santé et une augmentation massive à la hauteur de leur engagement professionnel.

Avec la confédération, le congrès appelle à déposer dès maintenant les revendications pour des augmentations massives et générales des salaires, à préparer sur cette base la journée de grève et de mobilisation interprofessionnelle du 5 octobre.

Défendre le salaire différé : la protection sociale, les retraites et l'assurance chômage

Le congrès, avec la confédération, exige le retrait de la réforme de l'assurance chômage qui précipiterait, dès le 1^{er} octobre, des centaines de milliers de demandeurs d'emplois, notamment dans les secteurs les plus touchés pendant la pandémie, dans la misère.

Le congrès dénonce le détournement permanent des cotisations sociales des salariés, constituant leur salaire différé, vers les poches des actionnaires par les exonérations de « charges patronales », abus de langage camouflant un véritable pillage de la sécurité sociale.

Au moment où pour s'approprier le salaire différé, tailler encore dans les dépenses de santé, et remettre sur le tapis la contre-réforme des retraites, le gouvernement va brandir le « déficit » de la sécurité sociale, le congrès dénonce ce mensonge mille fois répété sur tous les tons et rappelle que

- 55 milliards d'euros en 2018 : c'est le montant des exonérations de cotisations patronales décrétées par les gouvernements successifs depuis 1993 et jamais remboursées depuis (chiffre officiel ACOSS)
- Le fameux « *quoi qu'il en coûte* » a mis à disposition des entreprises depuis le début de la pandémie des sommes astronomiques à hauteur de plus de 560 milliards, soit près de 2 fois le budget total annuel de l'Etat.

Le Congrès exige le remboursement intégral de ces exonérations par l'Etat et leur abrogation définitive.

Le Congrès exige le financement intégral des surcoûts COVID sur le budget de l'Etat et non sur celui de la Sécurité Sociale. Ce n'est pas notre salaire différé qui doit payer !

Le congrès exige l'abandon définitif de la contre-réforme des retraites et appelle les syndicats et, au-delà, les salariés du département, à en faire un élément majeur de la journée de grève et de manifestation du 5 octobre.

- **Pas une journée de travail en plus, pas un centime de moins !**
- **Maintien du code des pensions, de la CNRACL, de tous les régimes spéciaux !**

Pour l'arrêt et l'interdiction des licenciements, pour la défense du CDI et des emplois statutaires, du code du travail et des conventions collectives

Depuis des décennies, notre département est victime des vagues de destructions d'emplois dans toutes les branches de l'industrie au seul bénéfice de l'augmentation des profits. Personne n'a jamais vu les emplois de « remplacements » annoncés à coup de millions d'euros de fonds publics. Ainsi Dreux, 2^{ème} ville du département, est officiellement devenue la 10^{ème} ville la plus pauvre de France.

Selon les dernières données officielles de l'INSEE disponibles, le département est en voie de paupérisation.

- Le chômage a officiellement augmenté de 20% en 10 ans dans le département.
- 12% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Mais plus de 20% des 18/25 ans !
- Le « taux d'activité » de la population en âge de travailler n'est que de 75%.
- Le salaire net « ouvrier » moyen est inférieur à 11 euros de l'heure.

Notre département survit, industriellement, sur la « sous-traitance » automobile et aéronautique, l'industrie pharmaceutique. Dans ces secteurs, des plans de restructurations et de licenciements sont annoncés (Maflow, Qualipac, Sophartex, Ipsen, Leo Pharma, Novo-Nordisk...). Un coup d'arrêt s'impose.

Le congrès soutient le combat de nos camarades de QUALIPAC (plasturgie) engagés contre la fermeture programmée de leur site.

Le congrès appelle à soutenir et participer à la marche sur la Préfecture décidée par les ouvriers de MAFLOW, avec FO, pour exiger des pouvoirs publics le maintien du site avec tous ses emplois.

Le congrès décide d'organiser la mobilisation pour l'arrêt et l'interdiction des licenciements. Les salariés n'ont pas à payer le « *quoi qu'il en coûte* ». Le gouvernement qui a distribué des milliards aux entreprises est responsable et doit garantir les emplois.

Le congrès décide que plus aucun salarié privé d'emploi ne soit laissé à l'abandon et les appelle à s'organiser auprès de nos syndicats.

**Arrêt des dérogations au code du travail ! Abrogation des lois travail !
Retour à une inspection du travail républicaine et indépendante !**

Le congrès constate que les pouvoirs publics ont profité du COVID pour fermer au public toutes les administrations de l'Etat et restructurer en masse.

Toutes les administrations ont rouvert leurs portes au public ... sauf une : la Direction du Travail. Les salariés trouvent porte close au moment où ils en ont le plus besoin.

Le patronat s'est engouffré dans la brèche pour multiplier les atteintes graves au code du travail et au droit syndical. Ainsi un RSS FO a-t-il été licencié avec mise à pied conservatoire séance tenante ... sans que l'Inspection du Travail ne puisse enquêter, intervenir, constater les infractions et dresser procès-verbal !

Le congrès exige la réouverture immédiate au public du service de renseignements de la direction du Travail.

Assez du temps partiel imposé et de l'uberisation/télétravail imposé. Assez des CDD et de l'intérim généralisés. Un vrai travail à temps plein pour toutes et tous.

Le congrès appelle à combattre sous toutes les formes, dans toutes les entreprises et secteurs du public comme du privé, contre les formes de travail « informel » qui se généralisent.

**Défendre le service public, c'est défendre l'emploi et les droits de la population.
Défendre le service public, c'est défendre le statut de ses agents.**

Dans notre département dévasté, l'emploi public ou « para-public » représente plus de 30 % des emplois disponibles.

Le droit à l'instruction est remis en cause

Danton disait : « *Après le pain, l'instruction est le premier besoin d'un peuple.* »

25% des élèves quittent le système scolaire sans diplôme et 35% ne dépassent pas le niveau CAP et BEP dans notre département. La proportion est bien plus forte dans les Zones d'Education Prioritaires.

Le congrès constate que, en pleine pandémie, le ministre de l'Education Nationale procède en cette rentrée au licenciement de milliers de professeurs au moment où la situation commanderait de dédoubler toutes les classes, d'embaucher en masse, d'ouvrir en grand les listes complémentaires pour que les élèves, qui ont déjà perdu presque 2 ans de scolarité puissent travailler en petits groupes et en présentiel

Le congrès dénonce ces mesures qui frapperaient évidemment les familles les plus défavorisées, qui n'ont pas les conditions minimales pour le télé-enseignement. Mesure de discrimination sociale et de déscolarisation.

Le congrès exige l'annulation des fermetures de classes. Le congrès exige un plan d'embauche immédiat, tant en primaire que dans le second degré, et l'ouverture de négociations sans attendre avec les organisations syndicales sur la base des besoins.

Le congrès dénonce les fermetures des établissements et structures spécialisés pour les élèves en situation de handicap qui ne répondent qu'à des impératifs de réduction des dépenses publiques.

Le congrès soutient les revendications des camarades de la FNEC-FP FO-28 en termes de recrutement massif d'AESH sur la base d'un accompagnant par élève en situation de handicap, et un plan de recrutement de personnels de toutes catégories sur la base de la réouverture des postes et des établissements.

Le congrès s'associe à l'appel à la grève nationale et à la manifestation lancée par la FNEC-FP FO le 23 septembre. Il appelle les adhérents à s'y joindre dans le cadre de la défense de l'avenir de la jeune génération et de l'école publique.

Défendre l'hôpital public et l'accès aux soins. Soutenir les personnels. Non aux sanctions.

Face à une crise sans précédent, le congrès rend hommage à l'ensemble des personnels travaillant dans les établissements de santé, Public ou Privé, au premier plan de la lutte sanitaire contre le virus aujourd'hui comme hier.

Le Congrès se félicite que l'intervention du G.D. Santé 28 et l'UD auprès de la Préfecture, lors de la première vague, ait permis d'obtenir plus rapidement du matériel de protection pour des agents travaillant en unité COVID.

Le congrès soutient l'appel lancé par le syndicat FO du CH de Dreux qui, confronté à la division orchestrée par le gouvernement avec l'obligation vaccinale et les sanctions sans précédent qui en découlent, appelle à la grève dès le 15 septembre « *pour protéger les collègues de toute sanction et exiger le maintien de tous les services et les embauches nécessaires* ».

L'obligation vaccinale n'est que le prétexte pour vaincre la résistance acharnée des hospitaliers qui, avec FO, combattent pied à pied les fermetures de lits et de services, exigent l'arrêt des suppressions de postes qui se sont poursuivies pendant toute la pandémie.

Le congrès revendique :

L'arrêt des fermetures de lits et la réouverture sans délai de plusieurs milliers de lits de réanimation, de médecine, chirurgie et soins de suite, etc... avec l'embauche des personnels de toutes catégories nécessaires.

L'abrogation du contrat de retour à l'équilibre financier du Centre Hospitalier de Chartres qui prévoit : La fermeture de 98 lits soit un quart des lits actuels, la diminution de la masse salariale d'un million d'Euros et la vente de l'Hôtel Dieu.

Le maintien de tous les lits et de tous les services et l'arrêt immédiat du projet de démolition du Centre Hospitalier de Dreux.

Le congrès revendique :

Une véritable campagne de vaccination au plus près des populations les plus éloignées et les plus fragiles, permettant l'accès au vaccin à tous ceux qui le souhaitent et le maintien de la gratuité des tests.

La levée immédiate des menaces de sanctions contre les personnels hospitaliers, les personnels du médico-social et de toutes les catégories professionnelles concernées dans toutes les branches.

Face à l'accélération de l'offensive généralisée contre tous les droits et garanties collectives des salariés, contre le coût du travail, contre les libertés et les bases même de la démocratie, pour tenter d'intégrer le syndicalisme dans des pactes corporatistes, le congrès appelle à renforcer partout, en nombre et en implantations, le syndicalisme Force Ouvrière.

Le congrès appelle à déposer partout les cahiers de revendications et appeler les salariés à l'action sur cette base.

Le congrès réaffirme que la préservation de notre indépendance, est la garantie pour engager ce combat conforme aux seuls intérêts des salariés.